

## Règlement et sélection de l'équipe du Comité de l'Orne Cyclisme BMX 2024 :

Le comité de l'Orne sélectionnera une équipe de pilotes fille et/ou garçon par compétition.  
Chaque pilote et club recevront une aide financière pour les frais d'engagements et de déplacements.  
4 compétitions sont retenues :

Date	Epreuve	Lieu	Nombre de pilotes sélectionnés
6&7 avril	Challenge France N-O M2	Quévert (BRET)	7
27&28 avril	Challenge France N-O M3	Verneuil sur Avre (NORM)	7
15&16 juin	Trophée de France BMX (=> U15)	Chartres (CVDL)	5
4 au 6 octobre	Challenge National et Championnat de France	Lempdes (ARA)	2

### Sélection 2024 :

Les candidatures seront proposées par les clubs, avant le 10 mars 2024.  
La sélection finale sera faite par Olivier TREHEC en collaboration avec les présidents de club ou leur représentant.

#### Critères de sélection :

- **Sélection des pilotes : 1 U11, 1 U13, 1 U15, 1 U17, 1 féminine, 2 autres pilotes (catégorie non définie).**
- **Sélection de référence, uniquement dans les catégories 20 pouces.**

Exceptionnellement, il n'y aura pas de sélection sur la première manche du Challenge France Nord-Ouest.

Le classement provisoire du Challenge France Nord-Ouest (CPP) sera pris en compte pour la sélection de la seconde et troisième manche du Challenge de France Nord-Ouest.

L'effectif pourra changer en fonction du CPP du Challenge France Nord-Ouest entre chaque compétition, des pilotes remplaçants seront désignés, en cas d'absence d'un pilote titulaire, le délégué BMX de CDO désignera le ou la pilote de la liste des remplaçants.

Le ou la pilote s'engage à participer aux 3 manches du Challenge de France Nord-Ouest.

#### Frais de déplacement :

Pour recevoir la participation aux frais de déplacements, **chaque pilote titulaire devra obligatoirement fournir des justificatifs si possibles dans les 8 jours suivant l'épreuve de leur sélection, avec son nom inscrit dessus, auprès du délégué BMX du CDO** (frais d'essence, hébergement, repas).

Le dernier délai pour la remise des justificatifs est fixé au 13 octobre 2024.

Les frais de participations seront versés directement au club de chaque pilote en fin de saison, ils auront en charge de les redistribuer auprès de leur pilote qui aura été dans l'une des sélections 2024.

- La base de remboursement de l'aide financière, pour les manches du Challenge France (dans la limite d'un remboursement par famille) sera de **74€** par pilote (soit 50€/pilote et 24€/engagement).
- La base de remboursement de l'aide financière, pour le Trophée de France (dans la limite d'un remboursement par famille), sera de **84€** par pilote (soit 60€/pilote et 24€/engagement).
- La base de remboursement de l'aide financière, pour le Challenge/Championnat de France (dans la limite d'un remboursement par famille), sera de **121€** par pilote (soit 90€/pilote et 31€/engagement).

#### Obligation des pilotes :

Si la taille est disponible, le Comité de l'Orne Cyclisme fournira un maillot aux pilotes sélectionnés.

Dans ce cas, le port du maillot sera obligatoire sur la compétition pour laquelle le pilote est sélectionné.

*ATTENTION : le port du maillot club est obligatoire sur le podium.*

Le 27/01/2024